

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance **Du 23 mai 2020**

PRESENTS : MM. LAURENT-SECRETAT Stéphane, GAUTHIER Léna, PIJEAUD Jonathan, JALADI Francine, SECRETAT Yannick, ROUSSET Jonathan, CESSAC Stéphanie, DELBARY Didier, DUMONT Gilbert, COMBROUX Ingrid, BRU Benoît, LAVAL Laurence, BOUCARD Jean.

EXCUSES : 2 avec 2 pouvoirs

PESTOURIE Isabelle, procuration à Stéphanie CESSAC

BONNASSIE Julie, procuration à Léna GAUTHIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M Yannick SECRETAT

La séance est ouverte à 10 heures sous la Présidence de Monsieur Stéphane LAURENT-SECRETAT qui déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

• Validation du lieu de réunion

A l'invitation de Monsieur Stéphane LAURENT-SECRETAT, une validation unanime est accordée à la tenue de la séance dans la salle des fêtes, lieu permettant d'assurer des conditions d'accessibilité et de sécurité satisfaisantes au regard des impératifs sanitaires.

• Election du Maire

La présidence est transmise à Monsieur Jean BOUCARD doyen d'âge du Conseil Municipal, qui invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection du Maire.

Deux assesseurs sont désignés : Monsieur Gilbert DUMONT et Madame Laurence LAVAL.

Monsieur Stéphane LAURENT-SECRETAT obtient 12 voix et Monsieur Benoit BRU 3 voix.

Monsieur Stéphane LAURENT-SECRETAT est proclamé Maire et immédiatement installé.

• Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur Stéphane LAURENT-SECRETAT ayant repris la présidence de séance indique que la commune doit disposer d'un nombre d'adjoints correspondants au maximum à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints.

A l'unanimité l'assemblée fixe à 4 le nombre des adjoints au Maire.

• **Élection des adjoints**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des adjoints.

La liste présentée par Léna GAUTHIER obtient 12 voix. Les adjoints sont donc :

- Léna GAUTHIER 1^{er} adjoint
- PIJEAUD Jonathan 2^{ème} adjoint
- JALADI Francine 3^{ème} adjoint
- SECRESTAT Yannick 4^{ème} adjoint

• **Lecture de la charte de l'élu local**

Conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur le Maire procède à la remise et à la lecture de la charte de l'élu local qui énumère les principaux engagements des élus locaux.

• **Constitution des commissions municipales**

Les commissions suivantes sont constituées :

Bien vieillir, solidarités, affaires sociales et scolaires :

- Léna GAUTHIER
- Francine JALADI
- Isabelle PESTOURIE
- Julie BONNASSIE
- Laurence LAVAL

Urbanisme et aménagement du territoire :

- Jonathan PIJEAUD
- Yannick SECRESTAT
- Stéphanie CESSAC
- Didier DELBARY
- Julie BONNASSIE
- Gilbert DUMONT
- Ingrid COMBROUX
- Benoît BRU

Culture, patrimoine, sports et loisirs, associations :

- Léna GAUTHIER
- Didier DELBARY
- Gilbert DUMONT
- Ingrid COMBROUX
- Benoît BRU

Agriculture, développement économique, tourisme :

- Jonathan PIJEAUD
- Yannick SECRESTAT
- Jonathan ROUSSET
- Didier DELBARY
- Jean BOUCARD

Communication, nouvelles technologies :

- Léna GAUTHIER
- Isabelle PESTOURIE
- Stéphanie CESSAC
- Julie BONNASSIE

Finances

- Francine JALADI
- Yannick SECRESTAT
- Jonathan ROUSSET
- Stéphanie CESSAC
- Gilbert DUMONT
- Jean BOUCARD

• Désignation des délégués au conseil d'école, au conseil d'administration de l'EHPAD et au SIVU Équipements Sportifs

Sont désignés les membres suivants :

EHPAD :

- Léna GAUTHIER
- Francine JALADI

SIVU Equipements Sportifs :

- Didier DELBARY
- Gilbert DUMONT

Délégués au conseil d'école :

- Délégué titulaire au conseil d'école : Léna GAUTHIER.
- Délégué suppléant au conseil d'école : Isabelle PESTOURIE.

• Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le Conseil Municipal autorise le Maire, pour la durée de son mandat, à procéder à des recrutements destinés à remplacer le personnel momentanément indisponible.

Monsieur le Maire clôture la séance en affirmant son ambition de rendre la commune plus agréable et performante. Et annonce qu'une prochaine réunion sera proposée aux alentours du 15 juin.

La séance est levée à 10 heures 35.